Salle Del Castillo: réhabilitation? ou amputation?

Pour aboutir à un bâtiment rentable tout en étant «vendable» politiquement, le projet transfère les salles du Rivage dans la Salle Del Castillo. Qui y perdra un tiers de son volume utile.

Exigences contradictoires...

Etablir le projet de nouveau bâtiment dau Rivage n'était pas simple.

D'une part, il fallait donner au promoteur la possibilité de construire quelque chose de rentable sans que le bâtiment soit trop volumineux – sans quoi il se serait heurté aux mêmes oppositions que le projet Constantin.

D'autre part, il fallait que ce projet soit acceptable politiquement, en particulier pour la gauche. On a donc assisté à «l'enrichissement» progressif du projet en éléments publics: unité d'accueil pour écoliers, foyer pour la Salle Del Castillo, remplacement de la salle des Vignerons, salles de sociétés.

résolues au frais du Castillo

Au début et au gré des nécessités propagandistes, l'emplacement de ces éléments n'a pas été très clairement décrit, ce qui nous a amenés à écrire quelques inexactitudes dans notre précédent document (en particulier dans le paragraphe «Large utilisation publique»). Le plan joint au matériel adressé au corps électoral permet de clarifier divers points.

- pour l'UAPE, la commune payera un loyer dans son ancienne propriété, au nouveau propriétaire;
- la salle remplaçant les Vignerons est «fourrée» sous la Salle Del Castillo; nous avons déjà dit tout le mal qu'il faut penser de cette «solution»;

• le foyer est en deux parties, La plus grande (référence 4 dans le plan municipal *) est dans le nouveau bâtiment et son accès ne sera possible, selon le contrat, que «lors de manifestations organisées dans la Salle Del Castillo». C'est dire que son «utilisation comme salle de société» (L. Ballif, ICI-TV, 24.05.07) relève de la propagande.

L'autre partie - c'est pour nous une découverte récente - trouve place dans la Salle Del Castillo (ref. mun. 3) plus précisément à l'emplacement de la scène actuelle (2);

- les salles de société sont «empilées» au-dessus de cette partie du foyer;
- à cela, il faut ajouter que l'actuelle arrière-salle (1) est entièrement an-

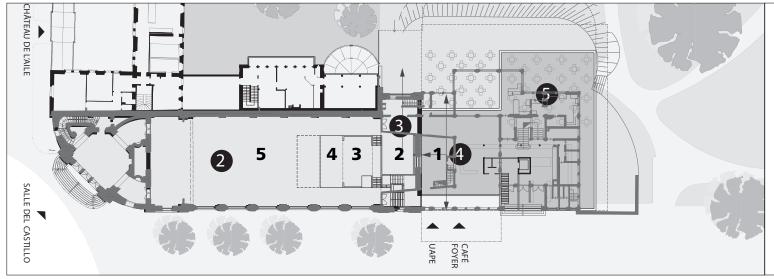
nexée par le nouveau bâtiment et disparaît en tant que surface utile pour l'exploitation de la salle Del Castillo

Une étude sous contrainte

Les surfaces **1** et **2** vont manquer à la Salle Del Castillo, et il faudra, d'une façon ou d'une autre, en tenir compte.

Le plan officiel * montre un projet qui dans ce but mure l'ouverture de scène actuelle (pour créer le foyer et les salles de société) et bâtit en avant de nouvelles scène et arrière-scène. Cette «solution» réduirait la salle utile d'environ un tiers.

On nous dit déjà: «Mais ce n'est qu'un projet parmi d'autres, il va y avoir une étude. » Evidemment d'autres solutions sont envisageables. Mais, même



- * Au plan publié dans le document adressé au corps électoral, nous avons superposé en gris l'état actuel de la Salle Del Castillo et du Restaurant du Rivage. Les références chiffrées du document municipal ont été laissées en place, en chiffres blancs sur cercle noir. Le même document, mais en couleurs est accessible sur www.alternatives-vevey.ch
- 1. Arrière-scène actuelle.
- **2**. Scène actuelle. Entre **1** et **2**, future éventuelle limite de propriété.
- 3. Nouvelle arrière-scène.
- 4. Nouvelle scène.
- **5**. Partie de la salle dite « réhabilitée » restant à disposition des utilisateurs.

pour une Municipalité de gauche, les lois de la physique de base restent valables: l'espace ne se dilate pas, et les surfaces **1** et **2** manqueront toujours à l'appel. Même en renonçant à la partie publique du foyer et aux salles de société – solennellement promises – l'arrière-scène actuelle (**1**) aura de toute façon disparu chez le voisin.

La vente de la parcelle et du bâtiment de l'actuel Restaurant du Rivage, si elle était adoptée, mettrait des contraintes insurmontables à l'étude de rénovation de la Salle Del Castillo et lui enlèverait une bonne partie de son sens.

Et le Château de l'Aile.

Il faut bien constater que les adversaires d'une affectation publique du Château de l'Aile ont marqué des points. Non pas politiquement, puisque les excellents résultats financiers 2006 de la commune ont largement décrédibilisé les gémissements municipaux sur le thème « On n'a pas les moyens ». Mais techniquement, car les arguments de l'architecte du projet Grohe, M. Amsler, et des Monuments Historiques n'ont que peu été réfutés.

Au lendemain d'un NON, soit un projet d'affectation publique précisément et solidement travaillé est mis en débat, soit la solution de la vente — à M. Grohe ou à un autre — mais sans multipack englobant le Rivage, reviendra au premier plan et pourra, à nouveau, mais comme objet séparé, être soumise au vote populaire.

Alternatives, cp. 722, 1800 Vevey alternatives@alternatives-vevey.ch www.alternatives-vevey.ch CCP 18-4769-5

ALTERMATIVES

Approuver cette vente avant de savoir ce que demandent les sociétés locales, quels volumes supplémentaires il leur faudrait, s'il y a vraiment besoin d'un foyer et où il doit être, ce serait mettre la charrue avant les bœufs!

La seule perspective réaliste et démocratique c'est de consulter largement les utilisateurs et de monter un projet de bâtiment public intégrant Castillo et Rivage, et, au-delà, favorisant un usage public accru de l'ensemble du site (voir notre tout ménage).

Un monument protégé... peut en cacher un autre

Il a été beaucoup question de protection du patrimoine à propos du Château de l'Aile. Ce qu'on ne dit pas, c'est que la Salle Del Castillo est aussi à l'inventaire des monuments protégés, en classe 2 (classe 1 pour le Château). On ne peut donc pas la traiter n'importe comment. Le patrimoine historique populaire de Vevey – toutes les soirées de société qui s'y sont déroulées – mérite autant de respect que la «folie» Couvreu!

Les Monuments Historiques sont d'ailleurs saisis d'un avant-projet de transformer la Salle Del Castillo, en l'inversant (scène à la place de l'entrée, entrée par le foyer; malgré le démenti de M. Ballif sur ICI-TV!). Les MH «réservent leur décision dans l'attente d'un inventaire approfondi des éléments à préserver dans la salle».

De telles transformations lourdes ne détruiraient-elles pas le patrimoine qu'on prétend «réhabiliter»?

NON le 17 juin